L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 24 SEPTEMBRE 1876.

50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 24 SEPTEMBRE.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT DES ÉTATS-UNIS,

SAMUEL J. TILDEN,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT.

THOS. A. HENDRICKS,

DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLÉANS.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par M. W. Newman, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—marchandises sèches, lingerie, "notions", manteaux, broderies, &c.

SPECTACLES.

Dimanche 24 septembre 1876.

Académie de Musique.—Le célèbre Herrmann.

Opéra.—Le plus Heureux des Trois, et Un Scandale, vaudevilles.

Habitation Oak Grove.—Grand Pique-Nique donné par la Société St Maurice.

La Convention de Paroisse.

La convention de paroisse doit se réunir demain, pour entendre le rapport du comité sur la vérification des pouvoirs, et si ce rapport n'est pas prêt, elle s'ajournera encore, car cette assemblée a montré que sa détermination était de prononcer sur les contestations en pleine connaissance de cause.

Le comité, bien qu'ayant beaucoup travaillé, a procédé, pouvons-nous dire, avec une sage lenteur, donnant impartialement aux contestants le temps et les facilités pour produire leurs preuves et leurs contre-preuves. C'est une innovation heureuse dans les usages, car la plus souvent on brusquait le dénoûment par une décision hâtive, quelquefois, entachée d'esprit de parti, ou, pour en finir, on divisait les votes entre les contestants.

En raison du nombre et de l'importance des contestations, des allégations de fraudes et des désordres qui ont eu lieu dans quelques wards, les membres du comité ont compris qu'ils avaient un grand devoir à remplir.

Il fallait traiter l'affaire des contestations, non seulement au point de vue des nécessités présentes, qui sont des plus sérieuses, mais encore au point de vue des intérêts à venir de l'organisation démocratique dans la paroisse d'Orléans. Risquer de donner raison à la fraude et à l'intimidation, c'était courir le danger d'une scission pour le présent et d'une désorganisation permanente pour l'avenir; c'était, en outre, encourager à l'emploi des mêmes moyens illégitimes dans les élections suivantes.

En se montrant sévère, au contraire, pour ceux qui ont eu recours à des manœuvres illicites pour contrôler les élections, la convention fera un bien immense au parti à la Nouvelle-Orléans et pour tout l'Etat, car elle appliquera, dans le sein même du parti, les idées de justice et de réforme que nous prétendons devoir être apportées dans la gestion des affaires publiques par les candidats que nous offrons aux suffrages populaires.

Nous avons entendu dire qu'il avait été, pour le cas où il y aurait doute sur le droit des délégations rivales, suggéré que la convention ordonnât de nouvelles élections avec des garanties pour en assurer la sincérité, c'est-à-dire une représentation égale dans le bureau des commissaires d'élection aux factions rivales avec un tiers arbitre, nommé par le comité de la Convention, et l'application de la règle qu'il ne pourrait voter sans son certificat légal d'enregistrement.

Ce serait assurément la une manière fort équitable de procéder, et qui donnerait satisfaction à la masse des électeurs désintéressés dans les questions de personnes. Seulement, la campagne est déjà fort avancée; il y a déjà eu trois ou quatre élections primaires et il est à craindre que beaucoup d'électeurs découragés et fatigués négligent d'aller voter si une nouvelle élection primaire est ordonnée.

Nous pensons donc que la Convention doit éviter la nécessité d'une nouvelle élection, s'il lui est possible de prononcer sur les contestations d'une façon conforme à l'équité. Nous disons "équité," car c'est l'équité plutôt que la forme qui doit être consultée dans l'affaire des contestations actuelles, sauf à la Convention à établir pour l'avenir de nouvelles règles pour la constitution d'un nouveau comité de paroisse et pour les élections futures.

La Convention doit se montrer impitoyable pour les factions qui ont employé la fraude et l'intimidation, et écarter les délégations qui ne doivent leurs majorités apparentes qu'à l'emploi de ces procédés.

On a exprimé la crainte que si on rejette certaines délégations, il ne s'en suivre une scission qui serait fâcheuse pour les intérêts du parti. Il ne faut pas s'exagérer cette crainte. Si les éléments qui ont eu recours aux manœuvres dont nous avons parlé, fussent parvenus à contrôler la Convention, cela eût pu donner lieu à l'appel d'une convention réformiste, car cette convention eût été appuyée par la grande masse de la population. Mais que pourraient faire les politiciens de trois ou quatre wards, battus devant la Convention? Ils ne seraient pas assez forts pour constituer un parti, et, si dans leur dépit, ils se séparaient de la démocratie; celle-ci n'y perdrait que médiocrement. N'étant plus soutenus par l'argent des candidats, les mécontents commanderaient à peine quelques centaines de voix dans toute la ville.

C'est avec un sérieux espoir dans la sagesse et la prudence de la Convention que nous attendons sa décision sur les contestations. Si cette décision est finale et n'entraîne pas de nouvelles élections, la Convention pourra procéder, dès demain ou mardi, au choix des candidats.

Nous ne pouvons que nous référer à nos recommandations précédentes sur les choix à faire.

Une bonne législature est le premier objet que doivent avoir en vue les délégués. Il est à souhaiter que les choix soient exceptionnels et que la ville envoie au Sénat et à la Chambre une délégation assez bien composée pour lui faire honneur et pour sauvegarder les intérêts si graves de cette communauté et obtenir toutes les réformes dont elle a besoin pour se tirer de ses embarras et se relever.

Pour le choix des juges, bien qu'on ait mis en avant, en dehors de la liste recommandée par le barreau, des avocats capables et honorables, nous pensons qu'il serait sage et prudent de la part de la convention d'endosser toutes les nominations du barreau, car si l'on en change une on serait porté à modifier toute la liste, et on risquera de faire prédominer les préférences personnelles sur la nécessité d'avoir une magistrature capable d'administrer la justice à la satisfaction de tous. Le juge Elmore ayant refusé de se laisser porter, la convention aurait dans tous les cas, à faire un choix pour la Cour supérieure de District et, vu l'importance politique de cette Cour, elle ne saurait apporter trop de soins à la désignation du candidat.

L'importance d'une bonne administration municipale n'a pas besoin d'être démontrée. Il ne suffit pas que les candidats à la place de maire et aux emplois d'administrateurs, soient honnêtes, il faut encore qu'ils aient les aptitudes et les connaissances nécessaires pour pouvoir rendre des services dans l'exercice de fonctions délicates et difficiles. Il nous faut à la tête de la mairie un homme intègre et versé dans la connaissance des affaires municipales qui sont très compliquées. De tous les candidats nommés jusqu'à présent et qui sont tous d'ailleurs honorables, nous n'en savons pas qui remplisse mieux ces conditions que M. Pilsbury, l'administrateur actuel des finances. Les candidats recommandés par le commerce sont tous des citoyens estimables et ayant les connaissances nécessaires pour bien remplir les emplois pour lesquels ils sont désignés.

M. Leonce Bouny est proposé sur cette liste pour le département des assessments, et nous appuyons cordialement cette recommandation, en rappelant que M. Bouny a soutenu le maire Leeds dans maintes occasions et qu'il n'a pas dépendu de lui que l'assessment fût réduit à la valeur réelle des propriétés. Si la législature rend à la ville, comme il y a lieu de l'espérer, le droit de faire les assessements, la nomination de M. Bouny assurerait aux contribuables les avantages d'un assessment juste et équitable et exempt des abus et de la corruption qu'on a signalés dans les bureaux radicaux.

Nous ne parlerons pas des autres emplois, laissant à la convention le soin de prononcer entre les mérites et les titres respectifs des candidats. Nous terminerons en exprimant le sincère espoir que la convention saura se montrer à la hauteur de sa tâche.

—Nous remercions bien cordialement nos estimables confrères du *Propagateur Catholique*, de la manière chaleureuse avec laquelle ils ont exprimé leurs sympathies pour le rédacteur en chef de l'*Abeille*.

Ne pouvant répondre individuellement à tous les témoignages d'intérêt qu'il a reçus, Mr. Limet remercie collectivement ses nombreux amis de leurs marques d'estime.

Nous remercions également nos amis et nos confrères des paroisses qui ont bien voulu nous témoigner leur sympathie et particulièrement la *Sentinelle de Thibodeaux*, qui l'a fait en termes énergiques et chaleureux.

La Verdad.—Nous avons reçu une brochure portant ce titre dont l'auteur est M. José Ferrer de Couto, rédacteur de La *Cronista* de New-York. Elle porte la date du 10 septembre. Cette brochure est une réponse à un pamphlet d'un caractère personnel.

O. Gloriosa!—Sous ce titre le maestro Gregorio Curto vient de composer un joli motet pour soprano ou mezzo-soprano, qui a été édité par M. L. Grunewald. Nous le remercions de son envoi.

Matinée a l'Opéra.—Nous rappelons de nouveau à l'attention de nos lecteurs la matinée qui doit être donnée aujourd'hui à l'Opéra au bénéfice des dames artistes qui concourent aux représentations de l'Association Dramatique Orléanaise. Le spectacle se composera de deux pièces: *Le plus Heureux des Trois* et *Un Scandale*.

Académie de Musique.—Ce théâtre, toujours le premier à inaugurer la saison des amusements, vient de rouvrir ses portes, après avoir subi des réparations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La troupe sur laquelle s'est levé le rideau cette année et qui réclame l'honneur des premiers applaudissements des habitués de l'Académie est celle des "Troubadours de Salsbury." Cette troupe fait place ce soir à un prestidigitateur célèbre, nommé Hermann, dont les journaux de Londres et de New York vantent l'habileté en des termes les plus élogieux.

Nous retrouvons avec plaisir fidèles à leurs postes, MM. Mauberret, Starr et Roberts, trois employés de l'Académie qui, par leur urbanité, ont su gagner notre sympathie ainsi que celle de tous ceux qui fréquentent ce théâtre.

Le Pique-Nique de la Société de St-Maurice.—Nous croyons devoir rappeler encore une fois à nos lecteurs qu'aujourd'hui la société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de St-Maurice donne, aux Abattoirs, sur l'habitation "Oak Grove", un pique-nique dont le produit est destiné à couvrir les frais de construction d'un Asile. La société, avant de se rendre sur le terrain où aura lieu la fête, se propose de parcourir les principaux quartiers du 3me district pour recevoir plusieurs couronnes. Le cortége se formera à dix heures précises, à la salle "Stonewall Jackson" rue des Champs Elysées, et parcourra l'itinéraire publié plus loin.

A l'arrivée du cortége aux Abattoirs, le Rév. Père Duval bénira les couronnes, et Mr Edouard Pomarède présentera à la société un tableau de son patron, St-Maurice, à cheval, à la tête de sa légion.

Mr Sébastien Roy, président du comité chargé des préparatifs de la fête, a fait preuve de beaucoup de zèle dans l'accomplissement de ses fonctions, et nous souhaitons que ses efforts soient couronnés de succès et que le résultat du pique-nique remplisse pleinement son attente.

Sociétés de St-Maurice.—On verra plus loin un avis qui concerne les membres de la société de St-Maurice. Ces messieurs avec le grand maréchal et des aides, ainsi que les officiers, sont invités à se rendre aujourd'hui dimanche, avant 10 heures du matin, dans la salle de Stonewall Jackson, d'où la procession partira.

Candidature.—Les amis de M. Wm. R. Whitaker se proposent de présenter son nom à la convention de paroisse démocrate-conservatrice pour la place de juge de la Cour Criminelle Supérieure. M. Whitaker a fait preuve de beaucoup d'habileté et de sagacité dans différentes affaires fort délicates qui l'ont mis en évidence. Il a été l'un des défenseurs des prisonniers de la paroisse Grant, l'un des commissaires chargés de défendre les intérêts du parti devant le Bureau des retours en 1874 et devant le comité congressionnel d'enquête en 1875. Ses amis ne manqueront pas de faire valoir le zèle et les aptitudes dont il a fait preuve dans ces circonstances.

Huile d'assurance contre l'huile de charbon et le naphthe.—Comme garantie contre les explosions et les incendies de lampes l'huile d'assurance est incomparable, bien que le prix soit à peu près le même que celui des huiles et des fluides dangereux. Au bout du compte, c'est l'huile qui coûte le moins, car elle dure deux ou trois fois plus longtemps que les autres.

Avis aux acheteurs du whiskey Magnolia de Pike.—Ce whiskey est devenu tellement populaire qu'on essaye d'en fabriquer de semblable au grand désavantage des consommateurs qu'on trompe ainsi d'une manière indigne au moyen de l'étiquette, S. N. Pike's Magnolia. Les acheteurs sont avertis qu'il n'y a du vrai whiskey Magnolia que lorsque le nom de W. W. Johnson & Co., Cincinnati, Ohio, paraît imprimé dans le timbre du gouvernement et en tête du baril. Examinez cela avec soin et refusez toute autre article comme une misérable contrefaçon.

Assurances Pacifiques peu sures.—Suivant une correspondance de Vienne publiée par le *Times*, le prince Gortchakoff aurait tout récemment prononcé à Varsovie les paroles suivantes qui font le tour des cercles diplomatiques:

La Russie a encore besoin de paix, pendant une série d'années. D'ailleurs l'empereur veut la paix, et je suis de son avis. Tout porte à croire que les autres puissances éprouvent le même désir. Du moins, à en juger par les assurances qu'elles nous donnent, nous pouvons compter qu'elles coopéreront sincèrement avec nous pour atteindre ce but.

De pareilles paroles rapprochées des faits qui viennent de se passer dans l'Orient de l'Europe loin d'être rassurantes, donnent plutôt lieu de craindre une intervention directe prochaine de la Russie dans les affaires de la Turquie.

L'Empire du Brésil a l'Exposition Universelle.—Nous avons reçu de la commission brésilienne à Philadelphie un exemplaire du volume publié sous le titre qui précède et dont nous avons déjà parlé.

Fébrifuge Indien du Dr. C. Deléry.—Ce fébrifuge fait évidemment merveille et obtient, de tous côtés, des résultats inespérés. Voici, entre cent autres, un certificat de grande valeur adressé à Mr E. Deléry, pharmacien à la Baie St-Louis, par le Dr Harrisson praticien à Gainesville, Miss:

A M. E. Deléry, pharmacien,

Gainesville, 25 juillet 1876.

Mon cher monsieur,

C'est avec plaisir que j'ajoute mon témoignage à bien d'autres relativement à l'efficacité de votre "*Fébrifuge Indien*" comme agent thérapeutique. Je l'ai employé fréquemment dans ma pratique contre toutes les formes de fièvres malariques, et je déclare qu'il a agi comme un charme dans tous les cas de *fièvres intermittentes ou rémittentes rebelles*.

Respectueusement votre serviteur.

M. E. Harrisson, M. D.

Enfin, voici une lettre que Mr E. Deléry vient de recevoir d'un de nos premiers pharmaciens:

Nouvelle-Orléans, 20 septembre 1876.

Mr E. Deléry, Baie St-Louis (Miss.)

Monsieur et ami,

Veuillez m'expédier au plus tôt six douzaines "*Indian vegetable febrifuge.*" J'ai un ordre pour une douzaine que je voudrais expédier de suite, mais la demande a été forte ces jours-ci, de manière que je me trouve ne plus en avoir du tout des cinq douzaines reçues quelque temps auparavant. Cette douzaine est pour Belleville et le client en a déjà eu une autre, il y a une semaine. Ça prend à ce qu'il paraît.

Votre ami,

Vin rouge, vin blanc, cognac.—La maison J. Mandin & Co., rue Decatur (Vieille-Levée) No. 57, vient de recevoir tout récemment et a, du reste, toujours en magasin, de grandes consignations de vins rouges de diverses marques des plus estimées et qui sont mentionnées dans une annonce insérée plus loin. La même maison a toujours aussi un vaste approvisionnement de vin blanc, de vin du Rhin, marque Rudesheimer, du champagne d'Eugène Clicquot et du cognac de J. S. Martel & Co. Nous ne devons pas oublier dans ce sommaire la fameuse liqueur de l'Ermite de Bordeaux qui a tant eu de succès. On voit par cette notice que, grâce à son activité et à son habileté, les affaires de la maison Mandin ne se ralentissent pas et qu'au contraire elles grandissent tous les jours davantage.

Grand déballage.—Une annonce insérée plus loin, informe les dames que la maison Danziger procède en ce moment au déballage d'une infinité de marchandises sèches dont l'énumération est faite dans ladite annonce, et invite ces mêmes dames à les examiner aux deux magasins, 208 rue du Canal et 235 et 250 rue Royale, coin St Philippe.

Dentisterie.—On verra par un avis du Dr. Thurber que cet habile dentiste s'est adjoint comme aides, depuis son retour du Canada deux dentistes très capables dans leurs spécialités, ce qui permettra au docteur Thurber de faire tous les travaux de sa profession aux prix les plus modérés.

Avis aux planteurs sucriers.—Nous conseillons à nos amis les planteurs sucriers d'examiner leurs lampes et leurs lanternes pour savoir si elles n'ont pas besoin de réparations, par ils n'ont pas de temps à perdre s'ils veulent les avoir prêtes pour la roulaison qui est proche. Ils ont besoin d'éclairage, ils pourront en avoir un excellent en s'adressant à la compagnie de puroline et du gaz portatif rue Gravier 95 et 97 ou ils pourront voir les grandes améliorations faites aux réverbères et aux lampes dont la compagnie a un vaste stock en ville. Elle a aussi un vaste dépôt de tous genres d'huiles et de fluides, et entre autres de fluide puroline et d'huile d'assurance qui sont sa propriété.

Toujours en avant.—Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce que la maison B. et W. Croner, rue du Canal 147, publie aujourd'hui dans nos colonnes. La maison Croner se distingue depuis quelque temps par une initiative hardie dans le commerce des "dry goods" et le succès répond à son esprit d'entreprise. On trouve dans son magasin tous les articles qui font la fortune des magasins de New-York, et, en outre, des marchandises de modes, un vaste assortiment de tapis, de nattes, stores, etc., à des prix qu'on ne peut plus modérés et semblables à ceux de New-York même. Voyez l'annonce.

Pour le pauvre aussi bien que le riche.—Cette huile convient à tout le monde. Un gallon d'Huile d'Assurance coûte seulement 50 cents, et avec un bec particulier elle brûlera cent-dix heures consécutivement, ce qui en fait la moins coûteuse de toutes les huiles qui sont sures. Elle brûle cependant dans toutes les lampes à huile de charbon sans changement de bec. Achetez donc de l'Huile d'Assurance aux Nos 95 et 97 de la rue Gravier ou chez les agents de la Compagnie.

Bon marché extraordinaire.—Nous invitons les dames qui ont à faire emplette de marchandises sèches à profiter de l'occasion que leur offrent MM. Senac & Larose qui, ayant fait de grands achats aux encans de New York, peuvent céder à des prix considérablement réduits maints articles très variés. Quelques-uns sont mentionnés dans une annonce insérée plus loin.

Vins, cognac et divers.—M. U. Marinoni, Vieille-Levée No 69, a reçu par le navire "Alphonse et Marie" de Bordeaux, du vin rouge de Coutreau, Baron, Lagarde, de Médoc, de Pradillac, du cognac de Castillon de 1815, des cerises à l'eau-de-vie, olives, capres, moutarde, etc. Tous ces articles d'excellente qualité sont offerts aux plus bas prix du marché.

C'est au bout du compte l'huile qui coûte le moins.—Un gallon d'huile commune de charbon coûte quarante cents et un gallon d'huile d'assurance coûte cinquante cents, mais brûle deux fois aussi longtemps, donne une lumière beaucoup plus belle et ne vous fait éprouver aucune crainte d'incendie et d'explosion.

La force de la volonté.—Hier, la bonne [illegible] nous a mis en rapport avec un des [illegible] de Paris, qui nous a raconté, dans le cours de la conversation, une chose bien [illegible]

[illegible]

—Le nombre des médailles décernées par le jury de l'Exposition de Philadelphie [illegible]

[illegible]

Décédé hier, [illegible] HIPPOLYTE LEMOIR, [illegible]

Décédé hier, 23 septembre 1876, [illegible] NICHOLAS JOSEPH JACQUEMIN, [illegible]

Nlle-Orléans, 23 septembre 1876.

Par ordre du Président, M. PIZZINI, secrétaire.

Décédé hier [illegible] WILLIAM DUTTON, [illegible]

The officers and members of Quitman Lodge No 76 F. & A. M. are hereby requested to assemble at their Lodge room, this day, at 3 o'clock P. M., for the purpose of paying the last and tribute of respect to our deceased brother WILLIAM DUTTON.

By order of the acting W. M.,

FRED EGLE, Secretary.

Mariages et Décès enregistrés dans ces jours aux bureaux de la Ville, durant la semaine.

MARIAGES.

William H. Barnard à Mlle Louette C Allen.
J. C. Aleix à Mlle Marie Pierce.

DÉCÈS.

[illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera célébrée, lundi prochain, 25 septembre 1876, à [illegible] heures du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feu LOUIS DUTREY, [illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

[illegible] EUGÈNE FLÈCHE, [illegible]

Entrepôt de Tapis.

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES.

[illegible]

CHAS. E. KELLS ET M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES.

[illegible]

Dr J. A. THURBER, DENTISTE.

130 Rue Royale 130

[illegible]

Pompiers. [illegible]

M. WINTELER, Président.

E. IRWIN, Secrétaire.

Jackson Store

Enc. Ste Anne et Chartres,

Ayant acheté aux encans de New York, [illegible]

[illegible]

Senac & Larose.

Semaine Littéraire

[illegible]

AVIS.

[illegible]

MESDAMES, ALLEZ

DANZIGER,

GRAND DÉBALLAGE DE:

[illegible]

D'AUTRES OCCASIONS.

[illegible]

En débarquement du navire "ALPHONSE ET MARIE" DE BORDEAUX.

[illegible]

En débarquement du navire ALPHONSE ET MARIE de Bordeaux.

[illegible]

En débarquement

B ☆ P

B B J

[illegible]

A Vendre.

[illegible]

A. WHITAKER.

[illegible]

A. BONNET & CIE,

[illegible]

CHEMISERIE PARISIENNE

[illegible]

En débarquement des navires ALPHONSE & MARIE, FLORA GOUBILLE et en magasin:

[illegible]

Toujours les premiers en NOUVEAU STOCK.

[illegible]

CORSETS.

B. & W. CRONER,

Société de St. Maurice.

[illegible]

PEYCHAUD & GARCIA.

[illegible]

Avis au public.

[illegible]

Demande d'emploi.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

ROY'S BRICK-YARD.

[illegible]

LEON GORCHAUX,

[illegible]

W. W. JOHNSON & Co. Successeurs de S. N. Pike,

[illegible]

Pour Administrateur

GEORGE W. LEE.

[illegible]

WM R. WHITAKER

[illegible]

Je vous invite,

[illegible]

PHARMACIE CENTRALE.

E. ALEIX,

PHARMACIEN.

[illegible]

Avis aux familles.

[illegible]

LEON MEDAL

CONFISEUR,

[illegible]

St-Bernard Coal Co.

[illegible]

W. S. CAMPBELL

No 32 de la rue Carondelet.

Charbon! Charbon! Charbon!

[illegible]

L. GIROT.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

AVIS AUX MARCHANDS

J. MANDIN & Cie.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur, Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

[illegible]

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

AVIS AUX MARCHANDS!

LA MAISON

C. JAUBERT & CO.,

30 Rue de Chartres, N. O.

[illegible]

AVIS AUX MARCHANDS.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE

FAURE & MAILHO,

[illegible]

MONTRES WALTHAM AMERICAINES.

AGENCE

A. M. HILL,

[illegible]

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

[illegible]

P. E. SARRAZIN,

279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

[illegible]

FINE WINES, COGNAC, OLIVE OIL.

[illegible]

A. W. MOFFETT & CO.,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

[illegible]

LHOTE & CO.,

CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

[illegible]

PHARMACIE FRANÇAISE,

A. CARROUCHE,

[illegible]

LAURENT LACASSAGNE.

[illegible]

BOIS CHARPENTE

[illegible]